



ZONE DE DISTRIBUTION : SDE DU CANTON DE SELTZ - S170

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 31 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 291 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 10486 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SDE DU CANTON DE SELTZ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SDE DU CANTON DE SELTZ »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **30**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **3,63 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Nombre de mesures : **981**
Conformité : **82 %**
Valeur maxi : **0,113 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,0568 mg/L**
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **29,2 °f**
Valeur maxi : **33,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **19,7 mg/L**
Valeur maxi : **29 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **34,4 mg/L**
Valeur maxi : **56 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.